



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le



ID : 085-218501096-20260706-2026JUILDEL28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS – Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

28. LOCATION D'UN EMPLACEMENT SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZL N°122 SISE LE GRAND PATIS - STADE DE LA SALMONDIÈRE : CONCLUSION D'UN BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES – Rapporteur : Christian RONDEAU

La société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES sollicite la Ville pour installer et exploiter une station radioélectrique composée d'infrastructures et d'équipements techniques dédiés aux opérateurs de communications électroniques et audiovisuelles, et notamment aux opérateurs Mobiles.

A ce titre, Bouygues Télécom en sera le leader, d'autres opérateurs seront également accueillis, sur la parcelle cadastrée section ZL n°122 sise Le Grand Patis- stade de La Salmondière.

Il est proposé de conclure un bail avec prise d'effet au 1^{er} juin 2026 selon les dispositions suivantes :

- objet : location d'un emplacement de 45 m² situé sur la parcelle cadastrée section ZL n°122
- durée/résiliation : 12 ans à compter du 1^{er} juin 2026, renouvellement tacite par périodes de 12 ans, sans pouvoir excéder 2 prorogations, sauf dénonciation par l'une des parties 24 mois avant la date d'expiration de la période en cours.
- loyer : loyer annuel de 4 950 € nets, augmentation annuelle de 2%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil,

Vu la demande de la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES pour conclure un contrat de bail avec la Ville pour la location de la parcelle ZL n°122,

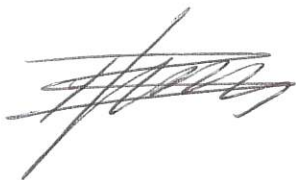
Vu le projet de bail ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux en date du 24 juin 2026,

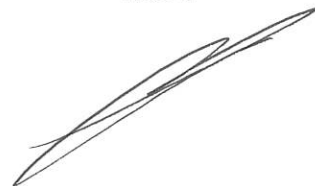
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la location de la parcelle cadastrée section ZL n°122, portion de 45 m², sise Le Grand Patis - stade de La Salmondière au profit de la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES pour lui permettre d'installer et d'exploiter une station radioélectrique,
- approuve le projet de bail ci-annexé,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le bail et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette correspondante sera imputée au compte 752 du budget principal 2026

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 JUL. 2026

Publié électroniquement le : 13 JUL. 2026

Notifié le :